

# D4 : Violence à la pelle !



Le 10 août 2019

Dans un contexte difficile, où notre organisation réclame encore et toujours des réformes sécuritaires, une nouvelle fois un collègue a été victime d'une agression.

Les jours se succèdent et nos collègues restent confrontés à la violence de nos pensionnaires.

**Notre organisation ne participera pas à cette politique de banalisation des agressions !!!**

Pas un jour ne passe sans qu'un de nos collègues ne soit victime des fureurs de cette population pénale de plus en plus zélée à montrer les crocs .

Ce vendredi, suite à une fouille de cellule programmée, les collègues ont découvert des « yoyos », des draps supplémentaires ainsi que trois pelles.

Ils ont dès lors retiré de la cellule les différents objets découverts lors de la fouille.

À son retour de la salle d'attente, le détenu s'est dirigé vers les objets retirés et a récupéré les deux pelles et les a jetés dans sa cellule.

Malgré les injonctions multiples du surveillant, le détenu a refusé de restituer les objets saisis.

Lorsque notre collègue a voulu entrer pour les récupérer, le voyou l'a alors poussé vers l'extérieur de la cellule et lui a asséné plusieurs coups de poing au niveau de la tête.

L'intervention des surveillants à proximité fut nécessaire afin de stopper sa frénésie.

Non satisfait d'être l'auteur de cette lâche agression, ce « guignol » continue en insultant et en menaçant de revenir tous les jours jusqu'à trouver notre camarade pour le frapper.

L'agent très choqué a été immédiatement prise en charge et conduit aux urgences.

**Résultat : Notre camarade est victime d'un traumatisme crânien.  
Encore combien de temps, nos collègues serviront de punching-ball ?**

**Le bureau local Force Ouvrière** félicite l'ensemble des agents dans la gestion de cette bassesse.

**Le bureau local Force Ouvrière** souhaite un prompt rétablissement à notre collègue.

**Le bureau local Force Ouvrière** l'accompagnera dans ses différentes démarches administratives et judiciaires .

**Le bureau local Force Ouvrière** demande à la direction une sanction exemplaire à l'encontre des agresseurs de personnels.

**Le bureau local**